

6339/20

(OR. en)

PRESSE 12
PR CO 12

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3753^e session du Conseil

Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)

Marché intérieur, industrie et recherche

Bruxelles, les 27 et 28 février 2020

Présidents

Darko Horvat

ministre de l'économie, des entreprises et de l'artisanat

Blaženka Divjak,

ministre des sciences et de l'éducation de la Croatie

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE - 27 FÉVRIER 2020	4
Pacte vert pour l'Europe - transition vers une industrie européenne circulaire et neutre pour le climat.....	4
Conclusions sur l'amélioration de la réglementation en vue d'assurer la compétitivité et une croissance durable et inclusive	5
Semestre européen - rapport sur les performances du marché unique.....	5
Divers	6
– Programme de travail de la Commission pour 2020 (aspects relatifs au marché intérieur et à l'industrie)	6
– Les répercussions du Covid-19 sur l'industrie de l'UE	6
– Résultats de l'enquête sur les obstacles que rencontrent les entreprises tchèques au sein du marché unique et conclusions de la conférence internationale intitulée "Le marché unique européen du point de vue des PME"	7
– Résultats de l'enquête auprès des entreprises sur les obstacles au marché unique.....	7
RECHERCHE - 28 FÉVRIER 2020	8
Programme stratégique d'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie	8
Approche stratégique de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation	9

AUTRES POINTS APPROUVÉS

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

– Décision du Conseil relative à la position de l'UE au sein de la CEE-ONU (mars 2020)	10
--	----

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Activités de forage illégales de la Turquie en Méditerranée orientale 10
- EUAM RCA - concept d'opération..... 10

UNION DOUANIÈRE

- Décision du Conseil relative à la position de l'UE sur les stupéfiants 10

TRANSPORTS

- Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) – coordination 11
- Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) – révision des annexes de la convention 11
- Conclusions sur le rapport spécial de la Cour des comptes concernant l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)..... 11

ENVIRONNEMENT

- Rapport spécial de la Cour des comptes sur les émissions de gaz à effet de serre de l'UE..... 12

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE - 27 FÉVRIER 2020

Pacte vert pour l'Europe - transition vers une industrie européenne circulaire et neutre pour le climat

Sur la base d'une [note de la présidence](#), les ministres ont procédé à un échange de vues sur les politiques qui sont nécessaires pour soutenir la contribution de l'industrie à la réalisation de l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050.

Les ministres ont, dans l'ensemble, reconnu que le pacte vert pour l'Europe aura une incidence considérable sur la compétitivité industrielle de l'UE. D'où la nécessité de trouver le juste équilibre entre la réalisation des objectifs du pacte vert et la préservation de la compétitivité de l'industrie de l'UE à l'échelle mondiale.

Plusieurs voix se sont élevées pour souligner la nécessité d'un cadre clair, stable et prévisible dans lequel l'industrie de l'UE peut planifier sa transformation verte et numérique progressive. Dans ce contexte, il a été noté que la modification d'objectifs intermédiaires déjà fixés constituerait un défi très difficile à relever pour l'industrie.

Il convient de promouvoir activement le financement de la transformation de l'industrie de l'UE ainsi que la création de nouveaux marchés de produits plus écologiques issus de l'économie circulaire.

La recherche et l'innovation devraient, de l'avis général, jouer un rôle important de catalyseur de la réussite de la transformation industrielle.

Des préoccupations ont été exprimées quant au risque de fuite de carbone. La Commission a été invitée à accélérer la mise en œuvre d'initiatives telles que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et a mis à jour les règles relatives aux aides d'État et au droit de la concurrence, afin d'obtenir des conditions similaires à celles dont bénéficient les pays non membres de l'UE.

Le pacte vert pour l'Europe a été proposé par la Commission en décembre 2019 en tant que nouvelle stratégie de croissance de l'UE. Il vise à transformer l'UE en une économie durable et neutre pour le climat d'ici 2050. Il présente un certain nombre de mesures et de politiques visant à rendre la transition juste et inclusive, à stimuler la compétitivité de l'économie de l'UE, à améliorer la santé et la qualité de la vie des citoyens et à protéger l'environnement. En décembre 2019, le Conseil européen a approuvé l'objectif d'une UE neutre pour le climat d'ici 2050.

[Communication de la Commission sur le pacte vert pour l'Europe](#)

[Schéma directeur pour une transformation compétitive des industries à forte intensité d'énergie de l'UE permettant une économie circulaire neutre pour le climat d'ici 2050](#)

Conclusions sur l'amélioration de la réglementation en vue d'assurer la compétitivité et une croissance durable et inclusive

Le Conseil a adopté des conclusions dans le cadre de son programme pour une meilleure réglementation. Dans ces conclusions, il aborde la qualité des analyses d'impact, la nécessité pour les responsables politiques de tenir compte des intérêts particuliers des petites et moyennes entreprises, des jeunes entreprises et des microentreprises, et la nécessité d'améliorer les méthodes permettant de vérifier si la législation existante de l'Union reste adaptée. L'amélioration de la réglementation joue un rôle important en contribuant à créer une économie de l'UE qui soit compétitive, durable et inclusive. Elle permet de faire en sorte que la prise de décision soit fondée sur des données probantes et que les politiques soient adaptées au but poursuivi.

[Conclusions du Conseil sur l'amélioration de la réglementation en vue d'assurer la compétitivité et une croissance durable et inclusive](#)

[Déclaration commune de la Belgique, de la France et du Luxembourg](#)

[Mieux légiférer \(informations générales\)](#)

Semestre européen - rapport sur les performances du marché unique

Sur la base d'une [note de la présidence](#), le Conseil a procédé à un échange de vues sur les conclusions du rapport sur les performances du marché unique établi par la Commission.

D'une manière générale, les ministres se sont félicités de l'accent mis sur le marché unique dans le cadre du Semestre européen. Ils sont convenus de la nécessité d'adopter une approche globale en ce qui concerne l'intégration du marché unique, tout en mettant dans le même temps l'accent sur des domaines spécifiques présentant un potentiel inexploité, comme les services.

L'amélioration de la mise en œuvre et du contrôle du respect des règles du marché unique et une normalisation, une harmonisation et une reconnaissance mutuelle accrues ont été cités comme étant les principaux instruments permettant de maximiser les avantages du marché unique.

Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité de se concentrer sur l'élimination des obstacles à la libre circulation des services, plaidant pour qu'un accord intervienne rapidement sur la proposition de directive concernant les notifications.

Le rapport 2019 sur les performances du marché unique évalue les performances économiques du marché unique de l'UE et souligne les domaines dans lesquels les États membres doivent entreprendre des réformes structurelles afin d'optimiser ces performances. Il couvre les marchandises, les services, l'énergie, la numérisation, les marchés publics et l'intégration des marchés des capitaux. Il accompagne la stratégie annuelle 2020 pour une croissance durable présentée par la Commission, qui définit des priorités politiques axées sur la durabilité compétitive et constitue le point de départ du Semestre européen 2020.

[Semestre européen \(informations générales\)](#)

[Rapport sur les performances du marché unique](#)

Divers

- ***Programme de travail de la Commission pour 2020 (aspects relatifs au marché intérieur et à l'industrie)***
- Présentation par la Commission

La Commission a présenté les aspects de son [programme de travail pour 2020](#), récemment adopté, qui sont utiles pour les travaux du Conseil "Compétitivité".

Plusieurs ministres se sont réjouis de la mise en place à venir d'un nouvel écosystème entrepreneurial et ont encouragé la Commission à ne pas s'écarter de son approche holistique.

- ***Les répercussions du Covid-19 sur l'industrie de l'UE***
- Informations communiquées par la Commission

La Commission a fait part au Conseil de sa première évaluation des répercussions que l'épidémie de Covid-19 pourrait avoir sur l'industrie de l'UE. La Commission a attiré l'attention des États membres sur l'importance de partager toutes les informations cruciales et de coordonner toutes les mesures prises au niveau de l'UE. Elle a proposé que soit organisée une session extraordinaire du Conseil "Compétitivité" dans un délai d'un mois, si nécessaire, afin de faire un nouveau point de la situation.

Les ministres se sont accordés sur la nécessité d'une réponse coordonnée au niveau de l'UE. Ils ont accueilli favorablement la proposition les invitant à échanger régulièrement des données avec la Commission.

Certaines délégations ont demandé que des mesures soient prises au niveau de l'UE pour garantir l'autonomie de l'UE dans des secteurs tels que l'industrie pharmaceutique, l'électronique, le tourisme et la construction automobile.

[Note de la Commission au Conseil](#)

- ***Résultats de l'enquête sur les obstacles que rencontrent les entreprises tchèques au sein du marché unique et conclusions de la conférence internationale intitulée "Le marché unique européen du point de vue des PME"***
- Informations communiquées par la délégation tchèque

La délégation tchèque a attiré l'attention du Conseil sur les résultats de l'enquête à cet égard et sur les conclusions de la conférence qui s'est déroulée le 16 janvier 2020 à Prague. L'enquête, menée par le ministère tchèque de l'industrie et du commerce, visait essentiellement à analyser la manière dont les entrepreneurs tchèques font face à certains obstacles aux échanges au sein du marché unique. La conférence, quant à elle, avait pour objectif d'informer les entrepreneurs des possibilités commerciales offertes au sein du marché unique.

Il a été observé que la plupart des obstacles concernaient le secteur des services, en particulier le détachement de travailleurs à l'étranger et les autorisations de fournir des services. Néanmoins, le secteur des biens pâtit aussi de l'existence d'obstacles, tels que la difficulté de participer à des appels d'offre publics ou l'absence d'informations suffisantes sur les procédures nationales.

[Note de la délégation tchèque au Conseil](#)

- ***Résultats de l'enquête auprès des entreprises sur les obstacles au marché unique***
- Informations communiquées par la délégation lituanienne

La délégation lituanienne a rendu compte au Conseil des conclusions d'une enquête portant sur les obstacles que rencontrent les entreprises lituaniennes au sein du marché unique lorsqu'elles élargissent leurs activités transfrontières. Cette enquête a été lancée par le gouvernement lituanien en novembre 2019 et s'est achevée le 31 décembre 2019.

Il a été constaté que 70 % des entreprises estiment que le marché unique ne fonctionne pas correctement.

Un événement de suivi de haut niveau se tiendra à Vilnius le 13 mars 2020 afin de débattre de ces conclusions et de trouver d'éventuelles solutions avec des représentants des entreprises.

[Note de la délégation lituanienne au Conseil](#)

RECHERCHE - 28 FÉVRIER 2020

Programme stratégique d'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie

Le Conseil a adopté une orientation générale partielle sur l'annexe du programme stratégique d'innovation (PSI) de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

La délégation hongroise, appuyée par plusieurs autres délégations, a fait inscrire au procès-verbal de la session du Conseil une déclaration dans laquelle elle demande que 20 % du budget destiné aux communautés de la connaissance et de l'innovation soient alloués au programme régional d'innovation. D'autres délégations se sont toutefois opposées à cette proposition.

L'annexe du PSI présente les domaines prioritaires et la stratégie de l'EIT pour la période 2021-2027. Y sont énoncés les objectifs, les actions clés et le mode de fonctionnement de l'EIT et les résultats escomptés ainsi que les ressources nécessaires. Elle veille en outre à la cohérence nécessaire avec Horizon Europe, le futur programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation pour la période 2021-2027, et devrait favoriser des synergies avec d'autres programmes de l'UE.

[Annexe du programme stratégique d'innovation de l'EIT : Orientation générale partielle du Conseil](#)

[Déclaration de la délégation hongroise](#)

Approche stratégique de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation

Sur la base d'une note de la présidence, les ministres ont procédé à un échange de vues sur la stratégie de l'UE en ce qui concerne la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation.

Dans ce cadre, les ministres ont reconnu l'importance que revêt la coopération internationale pour maximiser le potentiel de la recherche et de l'innovation dans l'UE. Parallèlement, ils ont souligné la nécessité d'une telle coopération pour préserver les intérêts stratégiques de l'UE et satisfaire à un certain nombre de critères, tels que l'excellence, la réciprocité en termes d'accès aux fonds nationaux de recherche, des contributions financières équilibrées et le respect des valeurs fondamentales de l'UE.

Un large soutien s'est dégagé en faveur d'une approche différenciée, fondée sur un examen au cas par cas de chaque partenariat potentiel.

Enfin, en ce qui concerne la mobilité des chercheurs, les ministres ont souligné la nécessité d'investir davantage dans la recherche et l'innovation, ce qui permettrait aux États membres de l'UE non seulement de conserver leurs propres chercheurs, mais aussi d'attirer des chercheurs de pays tiers.

[Note de la présidence au Conseil - Approche stratégique de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, 17 février 2020](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Décision du Conseil relative à la position de l'UE au sein de la CEE-ONU (mars 2020)

Le Conseil est parvenu à un accord sur la position que l'UE prendra lors de la prochaine réunion du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la CEE-ONU (groupe de travail 29), qui se tiendra du 10 au 12 mars 2020 (doc. [5804/20](#)).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Activités de forage illégales de la Turquie en Méditerranée orientale

Le Conseil a soumis deux personnes au régime de mesures restrictives institué dans le cadre des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et de la mise en œuvre, en Méditerranée orientale, d'activités d'exploration d'hydrocarbures en mer qui n'ont pas été autorisées par la République de Chypre, ou y participent.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

EUAM RCA - concept d'opération

Le Conseil a approuvé le concept d'opération pour la mission PSDC en République centrafricaine (EUAM RCA).

UNION DOUANIÈRE

Décision du Conseil relative à la position de l'UE sur les stupéfiants

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, lors de la soixante-troisième session de la Commission des stupéfiants en ce qui concerne l'ajout d'une substance à la liste de substances du tableau I de la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

La position concerne l'ajout de l' α -phénylacétoacétate de méthyle (MAPA) à la liste des précurseurs de drogues de la convention.

La convention a été signée en 1988 et est entrée en vigueur en 1990. Elle prévoit des mesures globales de lutte contre le trafic de drogue, notamment des dispositions contre le blanchiment de capitaux et le détournement des précurseurs chimiques. Elle prévoit une coopération internationale dans le cadre, par exemple, de l'extradition des trafiquants de drogue, des livraisons surveillées et de la transmission des procédures (doc. [5661/20](#)).

TRANSPORTS

Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) – coordination

Le Conseil a adopté une décision approuvant une note d'information dans laquelle est recommandée l'adoption d'une position de l'UE sur des points présentant un intérêt pour l'Union dans les domaines des objectifs stratégiques, de la sûreté et de la facilitation de l'aviation, de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Le Conseil a approuvé les recommandations de positions de l'UE contenues dans la note d'information afin que celle-ci puisse servir de base aux interventions des représentants des États membres de l'UE qui sont membres du Conseil de l'OACI lors de la prochaine session de ce dernier (du 2 au 20 mars 2020).

Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) – révision des annexes de la convention

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Conseil de l'OACI en ce qui concerne l'adoption d'amendements apportés à un certain nombre d'annexes de la Convention de Chicago (doc. [6035/20](#), [6001/20](#)).

Le Conseil a également approuvé la position de l'UE contenue dans le document [6180/20](#) afin que celle-ci puisse servir de base aux interventions des représentants des États membres de l'UE qui sont membres du Conseil de l'OACI lors de ses prochaines sessions.

Conclusions sur le rapport spécial de la Cour des comptes concernant l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial [n° 19/2019](#) de la Cour des comptes européenne intitulé "INEA: des avantages certains, mais un MIE à améliorer" (doc [6089/20](#)).

ENVIRONNEMENT

Rapport spécial de la Cour des comptes sur les émissions de gaz à effet de serre de l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 18/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne sont dûment déclarées, mais une meilleure connaissance de la situation est nécessaire dans la perspective de futures réductions".

Le Conseil a pris acte des conclusions et recommandations formulées dans le rapport, et s'est accordé à reconnaître l'importance que revêt une évaluation régulière et adéquate des effets sur les émissions de gaz à effet de serre des politiques et des mesures adoptées par les États membres et l'UE pour apprécier leur efficacité et continuer à améliorer la qualité des inventaires des gaz à effet de serre.

Le Conseil a invité la Commission à réfléchir à la manière de renforcer davantage la cohérence entre les projections nationales et celles établies par la Commission, par exemple en ce qui concerne le mode d'évaluation des effets, sur les émissions, des principales politiques et mesures de l'UE telles que le système d'échange de quotas d'émission, les règlements relatifs aux émissions de CO₂ du transport routier ainsi que d'autres secteurs couverts par le règlement sur la répartition de l'effort, et, dans le cas des projections nationales relatives aux émissions agricoles, au moyen d'orientations supplémentaires et d'une aide à la planification.